

EUTHENI

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 483 317 euros
Siège social : **11, rue Auber - 75009 PARIS**
831 262 456 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2023 au 31/12/2023
Comptes sociaux et consolidés
approuvés par l'Assemblée Générale du 28 mai 2024

COMPTES SOCIAUX BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 (en euros)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur les établissements de crédit	23 177	85 157
Actions, autres titres à revenu variable	242 434	242 434
Parts dans les ent. liées, autres titres à long terme	6 425 770	6 420 170
Immobilisations incorporelles	8 737	8 602
Immobilisations corporelles	72 049	76 946
Autres actifs	1 440 190	1 165 495
Comptes de régularisation	23 547	23 228
TOTAL ACTIF	8 235 905	8 022 031
PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Autres passifs	1 186 157	820 998
Provisions	9 475	7 834
Capitaux propres	7 040 273	7 193 199
- Capital souscrit	5 483 317	5 483 317
- Réserves	154 189	147 312
- Report à nouveau	1 365 693	1 767 873
- Distribution	-	(342 850)
- Résultat de l'exercice	37 074	137 547
TOTAL PASSIF	8 235 905	8 022 031

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Intérêts et produits assimilés	14 663	7 840	6 823
Intérêts et charges assimilées	(15 919)	(7 786)	(8 133)
Revenus des titres à revenu variable	180 000	258 589	(78 589)
Autres produits d'exploitation bancaire	786 284	769 222	17 061
PRODUIT NET BANCAIRE	965 027	1 027 865	(62 838)
Charges générales d'exploitation	(833 344)	(786 588)	(46 756)
Dot. aux amort. et aux dépréc. sur immob. incorporelles et corporelles	(36 622)	(36 266)	(356)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	95 061	205 011	(109 950)
RESULTAT D'EXPLOITATION	95 061	205 011	(109 950)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	95 061	205 011	(109 950)
Impôt sur les bénéfices	(57 988)	(67 464)	9 477
RESULTAT NET	37 074	137 547	(100 473)

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.
FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE. Néant.
NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES. Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Le bilan de l'exercice présente un total de 8 235 905 euros et le compte de résultat un résultat bénéficiaire de 37 074 euros. L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et se termine le 31/12/2023. Il a une durée de 12 mois. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
I. Principes comptables et méthodes d'évaluation.
1. Opérations interbancaires, opérations clientèle. Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les découverts de la clientèle de particuliers sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance du client. Les encours douteux compromis sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux et font l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
2. Provisions. Les provisions pour risques constituées dans le cadre de litiges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont constituées conformément aux recommandations 2013-02 sur les engagements de retraite adoptée par l'ANC en novembre 2013 qui remplace la recommandation 2003-R. 01 du CNC. Il en résulte que la société continue d'appliquer la méthode actuellement en pratique qui consiste à répartir les droits sur l'ensemble de la période d'emploi du salarié, c'est-à-dire à compter de sa date d'embauche jusqu'à sa date de départ en retraite. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées comme suit : les droits acquis par les salariés ont été calculés conformément au Code du travail en fonction de leur ancienneté ; le montant de l'indemnité est calculé sur la base du salaire mensuel moyen des 12 derniers mois revalorisé au taux de 2 % par an ; un coefficient de probabilité de départ à terme a été appliqué au montant des droits acquis des salariés en fonction du nombre d'années restant à effectuer ; l'indemnité finale a été actualisée au taux de 3,45 %. Les hypothèses retenues en matière de départs à terme sont les suivantes : probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 5 ans : 5 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 10 ans : 25 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 15 ans : 50 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 25 ans : 60 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 35 ans : 80 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est supérieure à 35 ans : 90 %.
3. Actions et autres titres à revenu variable. Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'achat. Au 31/12/2023, les actions et autres titres à revenu variable détenus par la société EUTHENI sont constitués de titres de placement. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la

valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.
4. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur d'utilité représentant ce que la société EUTHENI accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les estimations de la valeur d'utilité sont faites par des combinaisons de détention dans les capitaux propres, les encours gérés et les perspectives de réalisation future.
5. Immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Conformément au règlement n° 2014-03, la méthode d'amortissement par composants est appliquée aux biens décomposables de manière prospective. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilisation prévue suivant le mode linéaire. Logiciels : 1-5 ans, Constructions et aménagements : 5-45 ans, Agencements et installations : 5-10 ans, Matériel informatique : 2-5 ans, Mobilier : 3-5 ans.
6. Produits et charges exceptionnels. Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.
7. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires de la société se compose essentiellement de revenus tirés de prestations administratives. Il est enregistré lorsque les créances sont acquises.
II. Comparabilité des comptes. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et de présentation n'a été apporté.

NOTE 2 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN. Les chiffres sont fournis en euros.
1. Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit. Créances. 31/12/2023 et à moins de 3 mois. Caisse : 69, Etablissement de crédit : 23 108, Total : 23 177.
2. Actions et autres titres à revenus variables. Valeurs brutes début exercice et fin exercice. Petit poucet : 150 000, Coup de pouce : 92 434, Total : 242 434. Le portefeuille titres de la société EUTHENI est composé d'actions et autres titres variables, constituant des titres de participations. Ces titres sont valorisés au bilan de la société au 31/12/2023 pour un montant brut de 242 434 euros. Aucune dépréciation n'a été constatée.
3. Titres de participation, part dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. COGEFI, Valeurs brutes début exercice : 6 420 070, Augmentation : 5 600, Valeurs brutes fin exercice : 6 425 670, EUTHENIMO, Valeurs brutes début exercice et fin exercice : 100, Total, Valeurs brutes début exercice : 6 420 170, Augmentation : 5 600, Valeurs brutes fin exercice : 6 425 770.
4. Immobilisations corporelles et incorporelles.

Valeurs brutes	Val. brutes déb. exer.	Aug.	Val. brutes fin exer.
Logiciels	28 036	2 977	31 013
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	28 036	2 977	31 013
Agencements installations	50 101	-	50 101
Matériels de bureau et mobilier	351 215	28 883	380 099
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	401 316	28 883	430 199
TOTAL GENERAL	429 352	31 861	461 213

Amortissements	Déb. exer.	Dotations	Fin exer.
Logiciels	19 434	2 842	22 276
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	19 434	2 842	22 276
Agencements installations	49 804	297	50 101
Mobilier, matériel de bureau	274 567	33 483	308 050
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	324 370	33 780	358 150
TOTAL GENERAL	343 805	36 622	380 426

5. Provisions et dépréciations. Provision pour indemnités de fin de carrière et Total, Début exercice : 7 834, Dotations : 1 641, Fin exercice : 9 475. Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 9 475 euros.

6. Capitaux propres	Déb. exer.	Aug.	Dim.	Fin exer.
Capital	5 483 317	-	-	5 483 317
Réserve légale	147 312	6 877	-	154 189
Report à nouveau	1 767 873	130 700	(342 850)	1 555 693
Distribution de réserves	(342 850)	(190 000)	342 850	(190 000)
Résultat de l'exercice	137 547	37 074	(137 547)	37 074
TOTAL GENERAL	7 193 199	(15 379)	(137 547)	7 040 273

Le capital de la société EUTHENI est réparti en 5 483 317 actions de valeur nominale de 1 euro. Ces actions se répartissent en deux catégories distinctes : 5 098 943 actions de préférence de catégorie T ; 384 374 actions ordinaires.
7. Autres postes du bilan. Ventilation des autres actifs. Taxe sur la valeur ajoutée, 31/12/2023 et à 1 an au plus : 11 413, Intégration fiscale, 31/12/2023 et à 1 an au plus : 16 061, Autres créances, 31/12/2023 : 1 412 718, A 1 an au plus : 57 582, A plus d'un an : 1 355 136, Total général, 31/12/2023 : 1 440 191, A 1 an au plus : 85 056, A plus d'un an : 1 355 136.
Ventilation des comptes de régularisation actif, 31/12/2023 et à 1 an au plus. Charges constatées d'avance : 6 446, Produits à recevoir : 17 101, Total : 23 547.
Ventilation des autres passifs. Fournisseurs et comptes rattachés, 31/12/2023 et à 1 an au plus : 68 478, Personnel et comptes rattachés, 31/12/2023 et à 1 an au plus : 53 124, Sécurité sociale et autres organismes sociaux, 31/12/2023 et à 1 an au plus : 47 446, Taxe sur la valeur ajoutée, 31/12/2023 et à 1 an au plus : 11 048, Autres impôts et taxes, 31/12/2023 et à 1 an au plus : 3 727, Compte courant créateur, 31/12/2023 et à plus d'1 an : 1 002 334, Total général, 31/12/2023 : 1 186 157, A 1 an au plus : 183 823, A plus d'1 an : 1 002 334.

NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT. Les chiffres sont fournis en euros.
1. Intérêts et produits assimilés. Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Le solde de ce poste s'élève à 14 663 euros au 31/12/2023 et se compose exclusivement d'intérêts sur le compte courant avec sa filiale EUTHENIMO.
2. Intérêts et charges assimilés. Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Le solde de ce poste s'élève à 15 919 euros au 31/12/2023. Il concerne des frais bancaires des intérêts de compte courant.
3. Revenus des titres à revenu variable. Ce poste concerne les dividendes perçus de la filiale. Ces dividendes ont représenté 180 000 euros.
4. Autres produits d'exploitation bancaire. Les autres produits d'exploitation bancaire se composent de produits accessoires (prestations administratives diverses) d'un montant de 786 284 euros au 31/12/2023.

5. Charges générales d'exploitation	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel.....	489 076	484 281
Impôts et taxes.....	7 374	2 712
Autres services extérieurs.....	336 894	299 595
TOTAL	833 344	786 588

6. Analyse de l'impôt sur les bénéfices. Ce poste correspond au montant dû au titre des bénéfices imposables en France et à l'étranger. Résultat courant et Résultat net. Résultat avant impôts : 95 061, Impôts : (58 055), Résultat après impôts : 37 007. **7. Informations diverses.** Néant. **8. Honoraires des Commissaires aux comptes.** Conformément à l'article R. 123-198 du Code de commerce, le montant total des honoraires de Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 32 000 euros et se répartit de la façon suivante : Cabinet GRANT THORNTON : 16 000 euros ; Cabinet KPMG : 16 000 euros.

NOTE 4 - AUTRES INFORMATIONS. 1. Intégration fiscale. Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société EUTHENI SA et sa filiale EUTHENIMMO à compter de l'exercice 2018. Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés ont des effets neutres au niveau des filiales, l'impôt étant calculé comme si elles avaient été imposées séparément.

6. Tableau des filiales et participations.

Société	Date clôture	Valeur brute	Valeur nette	Pourcentage de détention	Cap. propres au dernier exer. clos	Résul. du dernier exer. clos
COGEFI SA 11, rue Auber - 75009 Paris	31/12/2023	6 420 070	6 420 070	64,27 %	6 192 007	(257 014)
EUTHENIMO 11, rue Auber - 75009 Paris.....	31/12/2023	100	100	100,00 %	235 688	17 459

7. Opérations réalisées avec les entreprises liées. Bilan actif. Avance en compte courant : 1 355 070, **Bilan passif.** Compte courant : 972 336. **8. Financement des actifs.** Néant. **9. Endettement.** Néant. **10. Attribution gratuite d'actions existantes au profit des mandataires sociaux et de certaines catégories de salariés par rachat par la société de ses propres actions.** Néant. **11. Autres engagements financiers. Engagements donnés.** Une caution solidaire de 19 718 005 € a été accordée par EUTHENI, en faveur de sa filiale EUTHENIMO, au profit de la BNP organisme prêteur en vue de garantir la bonne exécution de son prêt jusqu'à la fin de l'échéance pour la partie nominale et intérêts restant à courir. **Engagements reçus. Néant. 12. Transactions avec les parties liées.** Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur. Conformément aux règlements ANC n° 2010-4 du 07/10/2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient d'une part conclues à des conditions anormales de marché ou d'autre part en dehors de toutes opérations avec les entreprises liées mentionnées dans les annexes détaillées par poste.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Assemblée Générale, après connaissance prise du rapport de gestion du Président de la Société et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, prend acte que l'exercice social clos le 31/12/2023 se solde par un bénéfice de 37 074 euros, prend également acte que la réserve légale doit être dotée à hauteur de 10 % du capital social tel que requis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 de 37 074 euros comme suit : Bénéfice de l'exercice clos : 37 074 euros, Solde du report à nouveau avant affectation : 1 555 693 euros, Distribution report à nouveau du 20/09/2023 : - 190 000 euros, Soit un montant total du bénéfice distribuable : 1 402 766 euros, A la réserve légale, pour un montant de : 1 854 euros, Solde du report à nouveau après affectation : 1 400 913 euros.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUTHENI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation

	EUTHENI	EUTHENIMO	Total
Base imposable.....	231 953	115 407	347 360
Impôt exigible.....	57 988	28 852	86 840
Application régime de Faveur Fusion art 210 CGI : - Report imposition plus-value sur cession d'immeuble.....	12 388 916 (1 324 495)	-	-
- Surcoût d'amort. non déductibles fiscalement....		-	-
REPORT D'IMPOSITION PLUS-VALUE NON IMPOSEE FIN D'EXERCICE.....	11 064 421	-	-
Impôts différés.....	2 682 098	-	-
Part d'impôts acquittés sur l'exercice.....	76 993	-	-

2. Effectif moyen. La société EUTHENI a eu au cours de l'exercice 2023 un effectif moyen de 4 salariés hors mandataires. **3. Rémunération des mandataires sociaux.** S'agissant des rémunérations des organes d'administration, l'information n'est pas communiquée car elle reviendrait à donner une information individuelle. **4. Evénements postérieurs.** Néant. **5. Dettes garanties par des suretés réelles.** Néant.

et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 28 mai 2024, KPMG S.A. : Séverine ERNEST, Associée, Neuilly-sur-Seine, le 28 mai 2024, GRANT THORNTON : Azarias SEKKO, Associé. Le rapport de gestion est tenu à disposition du public au siège social.

COMPTES CONSOLIDES			
BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2023 (en euros)			
ACTIF	31/12/2023	31/12/2022	
Opérations de trésorerie et interbancaire	27 715 151	57 755 707	
Actions et autres titres à revenu variable	977	977	
Participations et autres titres détenus à long terme	242 434	242 434	
Immobilisations incorporelles	8 737	8 602	
Immobilisations corporelles.....	15 666 884	16 086 219	
Autres actifs	400 807	860 700	
Comptes de régularisation	2 148 395	1 522 020	
TOTAL ACTIF	46 183 384	76 476 659	
PASSIF	31/12/2023	31/12/2022	
Dettes envers les établissements de crédit	13 467 602	14 156 481	
Opérations avec la clientèle	24 196 344	52 848 018	
Autres passifs	4 329 071	4 727 098	
Comptes de régularisation	43 771	24 145	
Provisions pour risques et charges	199 717	55 117	
Intérêts minoritaires.....	2 050 978	2 250 313	
Capitaux propres	1 895 901	2 415 486	
- Capital souscrit	5 483 317	5 483 317	
- Réserves	154 189	147 312	
- Report à nouveau	1 365 692	1 425 022	
- Réserves consolidées.....	(4 767 270)	(3 845 741)	
- Résultat de l'exercice part groupe	(340 027)	(794 424)	
TOTAL PASSIF	46 183 384	76 476 659	

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés.....	1 406 257	108 771
Intérêts et charges assimilées.....	(558 246)	(270 170)
Commissions (produits)	6 671 263	6 644 319
Commissions (charges).....	(1 128 858)	(982 591)
Gains ou pertes sur op. de portefeuilles de placement....	(140 000)	-
Autres produits d'exploitation bancaire	848 213	555 701
PRODUIT NET BANCAIRE.....	7 098 629	6 056 030
Charges générales d'exploitation.....	(7 162 927)	(6 838 117)
Dot. aux amort. et aux dépréc. s/immob. inc. et corp.	(455 329)	(470 605)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	(519 627)	(1 252 692)
RESULTAT D'EXPLOITATION.....	(519 627)	(1 252 692)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....	(519 627)	(1 252 692)
Résultat exceptionnel	(17)	(180)
Impôt sur les bénéfices.....	(3 913)	(39 374)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(523 556)	(1 292 246)
Résultat net part Groupe.....	(340 027)	(794 424)
Résultat intérêts minoritaires.....	(183 529)	(497 822)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES.

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES. Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement ANC n° 2020-01 homologué par arrêté du 29/12/2020. Ce règlement sur les comptes consolidés s'applique de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 01/01/2021.

I. Principes et modalités de consolidation. Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes annuels individuels de toutes les sociétés du groupe EUTHENI. Les comptes consolidés sont établis au 31/12/2023. L'ensemble des sociétés consolidées clôture leurs comptes à cette date. Les sociétés COGEFI, COGEFI GESTION, COGEFI IMMOBILIER et EUTHENIMO sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les comptes des sociétés COGEFI GESTION, COGEFI IMMOBILIER et EUTHENIMO ont été retraités et présentés, pour les besoins de la consolidation, selon les dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire.

II. Principes comptables et méthodes d'évaluation. 1. Opérations de trésorerie, opérations clientèles. Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les découverts de la clientèle de particuliers sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance du client. Les encours douteux compromis sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux et font l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. Les créances clients présentées au bilan ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

2. Provisions. Les provisions pour risques constituées dans le cadre de litiges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions pour litiges fiscaux ont été évaluées en fonction des taxes susceptibles d'être réclamées à la société. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont constituées conformément aux recommandations 2013-02 sur les engagements de retraite adoptée par l'ANC en novembre 2013 qui remplace la recommandation 2003-R.01 du CNC. Il en résulte que le groupe continue d'appliquer la méthode actuellement en pratique qui consiste à répartir les droits sur l'ensemble de la période d'emploi du salarié, c'est-à-dire à compter de sa date d'embauche jusqu'à sa date de départ en retraite. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées comme suit : les droits acquis par les salariés ont été calculés conformément au Code du travail en fonction de leur ancienneté ; le montant de l'indemnité est calculé sur la base du salaire mensuel moyen des 12 derniers mois revalorisé au taux de 2 % par an ; un coefficient de probabilité de départ à terme a été appliqué au montant des droits acquis des salariés en fonction du nombre d'années restant à effectuer ; l'indemnité finale a été actualisée au taux de 3,45 %. Les hypothèses retenues en matière de départs à terme sont les suivantes : probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 5 ans : 5 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 10 ans : 25 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 15 ans : 50 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 25 ans : 60 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 35 ans : 80 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est supérieure à 35 ans : 90 %.

3. Actions et autres titres à revenu variable. Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'achat. Au 31/12/2023, les actions et autres titres à revenu variable détenus par le groupe EUTHENI sont constitués de titres de placement. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute pour un montant significatif, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4. Titres de participation et autres titres détenus à long terme. Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur d'utilité représentant ce que la société mère EUTHENI accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les estimations de la valeur d'utilité sont faites par des combinaisons de détention dans les capitaux propres et les perspectives de réalisation future.

5. Immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Conformément au règlement CRC 02-10, la méthode d'amortissement par composants est appliquée aux biens décomposables de manière prospective. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilisation prévue suivant le mode linéaire. Logiciels : 1-5 ans, Constructions et aménagements : 5-50 ans, Agencements et installations : 5-10 ans, Matériel informatique : 2-3 ans, Mobilier : 3-5 ans. Les travaux de réparation, de maintenance et d'amélioration de l'immeuble ont été immobilisés à leur coût d'acquisition également et bénéficient d'un plan d'amortissement spécifique.

6. Impôts différés. L'impôt différé naît des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs ou des produits et charges. EUTHENI a bénéficié du régime de faveur des fusions pour reporter l'imposition de la plus-value sur l'immeuble. Elle a comptabilisé des impôts différés passifs pour corriger cette différence temporaire.

III. Comparabilité des comptes. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et de présentation n'a été apporté.

NOTE 2 - PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION.

Raison sociale	Siège social	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode
EUTHENI.....	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 831 262 456	100 %	100 %	Mère
EUTHENIMO..	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 835 283 763	100 %	100 %	Intégration Globale

COGEFI.....	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 622 020 030	100 %	64,27 %	Intégration Globale
COGEFI GESTION.....	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 835 283 763	100 %	64,27 %	Intégration Globale
COGEFI IMMOBILIER..	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 835 283 763	100 %	64,27 %	Intégration Globale

NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN - HORS-BILAN.
1. Opérations avec la clientèle et les établissements de crédit. Créances. Etablissement de crédit et Total, 31/12/2023 et à moins de 3 mois : 27 715 151.

Dettes	31/12/2023	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Ets de crédit.....	13 518 766	152 778	458 333	2 444 444	10 463 210
Op. avec la cltèle : - Cptes ordinaires....	16 302 020	16 302 020	-	-	-
- Cptes épargnes....	7 894 323	-	-	7 894 323	-
SOUS-TOTAL OP. AVEC LA CLTELE	24 196 344	16 302 020	-	7 894 323	-
TOTAL	37 715 109	16 454 798	458 333	10 338 768	10 463 210

2. Actions et autres titres à revenus variables. Le portefeuille titres du groupe EUTHENI est composé d'actions et autres titres à revenu fixe ou variable, constituant des titres de placement.

3. Participations et autres titres détenus à long terme. Valeurs brutes et nettes. PETIT POUCE : 150 000, COUP DE POUCE DE PETIT POUCE : 92 434, Total : 242 434. Les autres titres de participation détenus à long terme sont constitués de participations non significatives. Au cours de l'année 2023, le groupe EUTHENI n'a fait aucune opération sur les autres titres de participation détenus à long terme. Ces titres sont valorisés au bilan de la société au 31/12/2023 pour un montant brut de 242 434 euros.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles.

Valeurs brutes	Début exer.	Aug.	Fin exer.
Logiciels.....	54 976	2 977	57 953
Autres immobilisations incorporelles.....	38 555	-	38 555
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	93 531	2 977	96 508
Terrain.....	4 139 938	-	4 139 938
Construction.....	13 372 489	-	13 372 489
Agencements installations.....	725 912	-	725 912
Matériels de bureau.....	332 932	28 883	361 815
Mobiliers.....	193 953	-	193 953
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	18 765 223	28 883	18 794 106
Immobilisations en cours.....	-	4 268	4 268
TOTAL GENERAL	18 858 754	36 128	18 894 882

Amortissements	Début exer.	Dot.	Fin exer.
Logiciels.....	46 374	2 841	49 215
Autres immobilisations incorporelles.....	38 555	-	38 555
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	84 929	2 841	87 770
Construction.....	1 666 808	379 529	2 046 337
Agencements installations.....	574 373	37 672	612 045
Matériels de bureau.....	272 561	33 995	306 556
Mobilier.....	165 264	1 291	166 555
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	2 679 005	452 487	3 131 493
TOTAL GENERAL	2 763 934	455 328	3 219 262

Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice. Linéaire. Logiciels : 2 841, Total immobilisations incorporelles : 2 841, Construction : 379 529, Agencements installations : 37 672, Matériel de bureau : 33 995, Mobilier de bureau : 1 291, Total immobilisations corporelles : 452 487, Total général : 455 328.

5. Provisions et dépréciations. Provisions pour indemnités de fin de carrière et Total, Début exercice : 55 117, Dotations : 4 600, Fin exercice : 59 717. Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 55 117 euros au 31/12/2023.

6. Intérêts minoritaires. Intérêts minoritaires et Total général, Début exercice : 2 250 313, Diminution : (183 529), Variation périmètre : (15 805), Fin exercice : 2 050 979. Les intérêts minoritaires sont la part de capitaux propres et résultats qui n'appartiennent pas à EUTHENI. Le montant des intérêts minoritaires est de 2 050 979 euros au 31/12/2023.

7. Capitaux propres consolidés. Le capital de la société Mère EUTHENI est réparti en 5 483 317 actions de valeur nominale de 1 euro. Ces actions se répartissent en deux catégories distinctes : 5 098 943 actions de préférence de catégorie T ; 384 374 actions ordinaires.

	Début exercice	Aug.	Dim.	Variation périmètre	Fin exercice
Capital.....	5 483 317	-	-	-	5 483 317
Réserve légale.....	147 312	6 877	-	-	154 189
Report à nouveau.....	1 425 022	(59 330)	-	-	1 365 692
Réserves consolidées....	(3 845 741)	-	(794 424)	(127 105)	(4 767 271)
Résul. net part Groupe...	(794 424)	(340 027)	794 424	-	(340 027)
TOTAL GENERAL	2 415 486	(392 480)	-	(127 105)	1 895 900

8. Autres postes du bilan.

Autres actifs	31/12/2023	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dépôts de garantie.....	6 168	-	6 168
Clients.....	188 755	188 755	-
Autres impôts et taxes.....	62 553	62 553	-
Autres créances.....	143 330	143 330	-
TOTAL GENERAL	400 806	394 638	-

Comptes de régularisation à l'actif. 31/12/2023 et à 1 an au plus. Produits à recevoir : 2 080 943, Charges constatées d'avance : 67 452, Total : 2 148 395.

Autres passifs	31/12/2023	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dépôts de garantie reçus.....	108 488	108 488	-
Fournisseurs et comptes rattachés.....	846 046	846 046	-
Personnel et comptes rattachés.....	308 692	308 692	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux....	365 406	365 406	-
Taxe sur la valeur ajoutée.....	13 565	13 565	-
Autres impôts et taxes.....	87 081	87 081	-
Impôt sur les sociétés.....	2 599 794	76 993	2 522 801
TOTAL GENERAL	4 329 072	1 806 271	2 522 801

9. Hors-bilan. Engagements engagements de garantie. Une caution solidaire de 19 178 005 euros a été accordée par EUTHENI, en faveur de sa filiale EUTHENIMO, au profit de la BNP organisme prêteur en vue de garantir la bonne exécution de son prêt jusqu'à la fin de l'échéance pour la partie nominale et intérêts restant à courir.

	Capital restant dû de l'emprunt	Intérêts restants à courir	Capital restant dû et intérêts de l'emprunt
Emprunt amortissable	8 402 777	3 096 191	11 498 968
Emprunt in fine	5 000 000	3 219 037	8 219 037
TOTAL	13 402 777	6 315 228	19 718 005

Engagements sur instrument financier à terme. Un SWAP FLOOR de couverture pour une valeur nominale de 16 millions d'euros a été contracté le 10/08/2018, auprès de la BNP, afin de plafonner le taux d'intérêts à 0,423 %. Cette couverture porte sur 100 % du nominal jusqu'au 10/08/2023 et 70 % au-delà. Un SWAP FLOOR de couverture a été souscrit le 14/11/2023 pour la partie non couverte du nominal. Le taux d'intérêts a été plafonné à 3,06 % jusqu'au 10/05/2028. Nominal de l'emprunt : 16 000 000, Capital restant dû : 13 402 777, Taux variable : EURIBOR 3 mois, Notionnel du SWAP : 13 356 943, Echéance : 10/05/2028, Taux fixe du SWAP : 0,423 % et 1,474 %, Banque : BNP.

NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT. 1. Intérêts et produits assimilés. Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculés en fonction de la durée et du montant des créances ou de l'engagement donné. Ce poste s'élève à 1 406 257 euros au titre de l'exercice 2023 contre 108 771 euros pour l'exercice 2022. **2. Intérêts et charges assimilées.** Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculés en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Ce poste s'élève à 558 246 euros au titre de l'exercice 2023 contre 270 170 euros pour l'exercice 2022. **3. Autres produits d'exploitation bancaire.** Les autres produits d'exploitation bancaire s'entendent principalement des revenus liés à location de l'immeuble. **4. Charges générales d'exploitation.** Les charges générales d'exploitation d'un montant global de 7 162 927 euros en 2023 contre 6 838 117 euros en 2022 se décomposent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel.....	4 724 399	4 501 473
Impôts et taxes.....	493 951	255 859
Autres services extérieurs.....	1 944 577	2 080 784
TOTAL	7 162 927	6 838 117

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Salaires	2 948 048	2 797 028
Charges de retraite.....	405 687	406 319
Autres charges sociales.....	1 088 205	1 004 593
Intéressement	46 376	75 063
Impôts et taxes sur salaires	231 482	239 443
Reprise provision pour charge.....	4 600	(20 973)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	4 724 399	4 501 473

5. Analyse de l'impôt sur les bénéfices. Ce poste correspond au montant des impôts exigibles et différés au titre des bénéfices imposables des sociétés du groupe.

	Résul. av. impôts	Impôts exigibles	Impôts différés	Résul. ap. impôts
Résul. net de l'ensemble consolidé....	(519 627)	(80 923)	76 993	(523 557)
Résultat net Part Groupe.....	(336 097)	(80 923)	76 993	(340 027)
Résultat intérêts minoritaires.....	(183 530)	-	-	(183 530)

6. Honoraires des Commissaires aux comptes. Conformément à l'article R. 123-198 du Code de commerce, le montant total des honoraires de Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 138 720 euros au titre de l'exercice 2023 et se répartit de la manière suivante : COGEFI : Cabinet AUDITIS : 26 500 euros, Cabinet DELOITTE : 26 500 euros ; COGEFI GESTION : Cabinet KPMG pour la certification de COGEFI GESTION : 15 000 €, Cabinet KPMG pour la certification des fonds : 33 000 € ; EUTHENIMO : Cabinet GRANT THORNTON : 10 000 euros ; EUTHENI : Cabinet GRANT THORNTON : 16 000 euros, Cabinet KPMG : 16 000 euros.

NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS. 1. Effectif moyen. Le groupe EUTHENI a eu à la fin de l'exercice 2023 un effectif moyen de 30 salariés. **2. Rémunération des mandataires sociaux.** Les rémunérations versées aux mandataires sociaux, y compris la rémunération de l'activité d'administrateurs s'élèvent à 641 155 euros. La rémunération de l'activité des autres administrateurs s'élève à 16 000 euros sur l'exercice 2023. **3. Evénements sur l'exercice.** Néant. **4. Evénements postérieurs.** Néant. **5. Dettes garanties par des suretés réelles.** Néant. **6. Autres engagements financiers.** Les engagements financiers au titre de contrats de longue durée de véhicules sont de 46 392 euros au 31/12/2023. **7. Endettement.** EUTHENIMO a souscrit, auprès de la BNP, un emprunt amortissable le 10/08/2018 de 11 millions au taux variable de 3,758 % au 31/12/2022 et à l'échéance du 10/08/2037. Les amortissements en capital et en intérêts ont fait l'objet d'une suspension d'un an à partir du 11/02/2020 dans le cadre d'une mesure spécifique au Covid-19. EUTHENIMO a souscrit le 10/08/2018, auprès de la BNP, un emprunt remboursable à l'échéance du 10/08/2036 de 5 millions au taux variable de 5,048 % au 31/12/2023. **8. Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art. L. 511-45/Avis CNC n° 2009-11).** Le Groupe EUTHENI n'a pas d'implantation dans des territoires non coopératifs listés à l'article 1 de l'arrêté du 12/02/2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2023. En application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20/02/2014, les tableaux ci-dessous mentionnent les informations sur le produit net bancaire et chiffre d'affaires, les effectifs, le montant des bénéfices ou perte avant impôt, le montant des impôts sur bénéfices dont les implantations sont redevables et les subventions publiques reçues au 31/12/2023 pour les entités dans les différents pays. **Pays d'implantation.** France, PNB ou chiffre d'affaires (en euros), PNB : 4 630 580, Chiffre d'affaires : 4 464 063, Effectif en ETP au 31/12/2023 : 30, Bénéfices ou pertes : - 389 208, Montant de l'impôt courant (en euros) : 68 116, Montant de l'impôt différé (en euros) : 76 993.

Dénomination	Activité	Pays d'implantation
EUTHENI	Compagnie financière holding	France
EUTHENIMO	Location immobilière	France
COGEFI	Entreprise d'investissement	France
COGEFI GESTION	Société de gestion	France
COGEFI IMMOBILIER....	Transactions immobilières	France

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUTHENI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ; concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes. Paris - La Défense, le 28 mai 2024, KPMG S.A. : Séverine ERNEST, Associée ; Neuilly-sur-Seine, le 28 mai 2024, GRANT THORNTON : Azarias SEKKO, Associé. Le rapport de gestion est tenu à disposition du public au siège social.